

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.fr/1174-choisir-sa-facon-de-se-soigner-01.html>

Choisir sa façon de se soigner (01)

- Thèmes généraux - Santé, questions générales -

Date de mise en ligne : lundi 16 septembre 2002

Date de parution : 16 septembre 2002

Journal La Mée Châteaubriant

Page 1174

(écrit le 16 septembre 2002)

Les essais thérapeutiques sur les enfants

Deux procès de la médecine nous interpellent actuellement. L'un va être jugé le 27 septembre, l'autre le 25 octobre. L'un et l'autre opposent la médecine traditionnelle et ses mandarins, à la médecine du terrain sans faste mais non sans succès. Ce débat ne serait qu'académique, et somme toute sans trop d'importance, s'il n'y avait, entre les deux, la douleur et la vie de malades : une petite fille en poussette qui dissimule sous un foulard sa chimiothérapie, des parents à vif qui n'hésitent pas à dire l'enfant malade, celui qui vit encore et celui qui ne vit plus, la terrible souffrance, la colère, la culpabilité et l'espoir.

Paris, 12-13 septembre 2002 : le docteur Nicole Delépine demande réparation pour une lettre du docteur Turz, directeur de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif, qui met en cause son activité et ses compétences dans le traitement de l'une des formes les plus graves de cancer, l'ostéosarcome.

Nicole Delépine, avec gravité, met en cause les essais thérapeutiques qui, selon elle, seraient systématiques dans le traitement des cancers chez l'enfant. Ces essais sont revendiqués par tout ce que la France compte de cancérologues réputés qui affirment, comme le professeur Tubiana, « Il n'y a pas de médecine sans médecine scientifique. La médecine, ce n'est pas l'affaire d'un individu, c'est celle d'un groupe. Personne ne peut avoir raison tout seul contre tout le monde »

Face à cela, des parents de malades accusent : Anne Helary raconte les chimiothérapies de sa fillette de 4 ans, le papier qu'on lui a fait signer dans un couloir et dont elle a compris plus tard qu'il était un consentement pour un essai thérapeutique.

« J'ai appris à mettre des cachets de chimiothérapie dans sa gorge. Ils étaient pâteux, ça ne rentrait pas, ça faisait hurler ma gosse. On nous a dit, en novembre 2000, que notre fille n'en avait plus que pour trois semaines ». Elle refuse, demande l'adresse d'un autre centre. En vain. Lorsqu'elle cite le nom du docteur Delépine, on lui répond, affirme-t-elle, qu'elle met « la vie de [sa] fille en danger » et on refuse de lui donner les clichés du dossier médical.

Pourquoi cacher les autres solutions ?

« Ce qui me gêne, ce sont ces médecins qui osent nous cacher qu'il existe d'autres solutions. Ma fille est encore là, je ne dis pas qu'elle est en super-forme, mais elle est là. Elle a 8 ans et elle a été très fière de rentrer en CM1 », dit-elle d'une voix étranglée.

Père d'une enfant de 2 ans et demi, Eric Beaumier est venu jeter sa colère à la barre : « Je m'en fous de savoir que dans dix ans vous aurez trouvé le meilleur traitement. Moi, je veux que vous traitiez ma fille tout de suite ! »

A travers le procès intenté par Nicole Delépine, le tribunal aura indirectement à dire si, oui ou non, il est possible pour un malade de recourir à une alternative thérapeutique même si elle s'écarte des voies de la « grande » médecine reconnue et encensée.

Jugement le 25 octobre.

(d'après un article du journal le Monde du
15 septembre 2002)
